

**CANDIDATURE EN ECOLES D'ARCHITECTURE:
DAP JAUNE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020**

> **Vous souhaitez candidater à une école d'architecture en France pour l'année universitaire 2019-2020 ?**

Vous êtes de nationalité turque (ou un ressortissant d'un pays hors UE et vous résidez en Turquie) et vous voulez candidater à une école d'architecture en France : **dans ce cas, vous devez suivre la procédure DAP JAUNE**

> **Validez des maintenant les étapes de votre dossier DAP:**

1) Inscription

Inscrivez-vous et créez votre dossier sur le site de Campus France Turquie:
www.turquie.campusfrance.org

2) Remplissez le dossier Campus France et validez le

Vous devez impérativement :

- remplir en ligne le dossier Campus France (nous vous invitons à consulter le guide à votre disposition)
- confirmer vos candidatures aux programmes pour lesquels vous souhaitez postuler
- saisir la validation finale jusqu'au 1^{er} février 2019

ATTENTION : vous pourrez choisir 2 écoles

IMPORTANT : Nous vous invitons à consulter le guide à votre disposition

3) Les frais de candidature

Vous devez vous acquitter **des frais de 165 Euros jusqu'au 31 décembre 2018** ou de **170 Euros à partir du 1^{er} janvier 2019** pour la validation de votre dossier.

Vous pouvez effectuer un virement bancaire **depuis n'importe quelle agence TEB**, sur le compte suivant de l'Ambassade de France : TEB -IBAN No : **TR55 0003 2000 0000 0048 7585 03**

Important : Au moment d'effectuer le paiement, vous devez indiquer vos nom et prénom ainsi que votre numéro Campus France commençant par TR

Montant des frais CEF :

- 165 Euros jusqu'au 31 décembre 2018
- 170 Euros à partir du 1^{er} janvier 2019

4) Documents requis pour la constitution de votre dossier :

Vous devez remettre les documents indiqués ci-dessous à votre espace Campus France de rattachement (Ankara, Istanbul ou Izmir) **avant le 1er février 2019.**

- Extrait d'acte de naissance **plurilingue**
- dans le cas où vous êtes élève au lycée :
 - **Relevés de notes des 2 années précédentes (10^{ème} et 11^{ème}) et du premier semestre de l'année en cours (12^{ème}),**
 - **Certificat de scolarité,**
- Dans le cas où vous êtes étudiant en licence,
 - **Vos relevés de notes des trois dernières années au lycée ET LA TRADUCTION DES DOCUMENTS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ (IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FAIRE CERTIFIER PAR UN NOTAIRE)**
 - **La photocopie de votre diplôme de lycée et le certificat d'inscription à l'université ET LA TRADUCTION DES DOCUMENTS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ (IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FAIRE CERTIFIER PAR UN NOTAIRE)**
- **Le bordereau de paiement de la banque TEB** justifiant que vous avez payé les frais Campus France
- Pour les étudiants ayant passé le test ÖSS : **la photocopie de l'attestation de résultat, ET LA TRADUCTION DES DOCUMENTS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ (IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FAIRE CERTIFIER PAR UN NOTAIRE)**
- **Portfolio : Format A4**

5) Entretien

Vous devez prendre un rendez-vous auprès de votre espace Campus France de rattachement pour **votre entretien**. Le conseiller Campus France vous posera quelques questions sur votre parcours et vos projets. L'entretien durera environ 20 minutes.

6) Validation du Dossier

Les conseillers Campus France Turquie valident et envoient votre dossier en ligne aux établissements choisis.

7) Connaissance de la langue française

Les candidats qui ne sont pas concernés par les cas d'exemption indiqués ci-dessous, **doivent passer les tests TCF-DAP pour effectuer une candidature aux universités en France.**

L'examen de français TCF-DAP 2019 sera organisé à l'Institut Français (Ankara, Istanbul et Izmir) **le 5 février 2019. Pour pouvoir passer le test TCF-DAP, il faut vous inscrire avant le 9 janvier 2019.**

Cas d'exemptions :

- Les étudiants des établissements suivants : Ankara Tevfik Fikret Lisesi, İstanbul Notre Dame de Sion Lisesi, İstanbul Saint Benoit lisesi, İstanbul Saint Joseph lisesi, İstanbul Saint Michel Lisesi, İstanbul Galatasaray lisesi, İstanbul Sainte Pulchérie lisesi, İzmir Saint Joseph Lisesi ve İzmir Tevfik Fikret Lisesi
- Les titulaires du DALF ou DELF B2 (Attention certains établissements peuvent demander un niveau C1, veuillez vérifier auprès des établissements choisis)
- Les candidats qui ont déjà passé le test organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et ont obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test ;
- Ceux, qui ont passé le test du TEF et qui ont obtenu au moins 14/20 à ce test.
- Les ressortissants des pays francophones dont la langue officielle est le français.

CAMPUS FRANCE TURQUIE

www.turquie.campusfrance.org

ESPACES

ANKARA

Türkiye Fransız Kültür Merkezi/Ankara
İzmir Cad. No: 19 1.Kat, Kızılay
+90 (0) 312 408 82 42

campusfrance.ankara@ifturquie.org

ISTANBUL

Türkiye Fransız Kültür Merkezi/Istanbul
İstiklal Cad. No :4 Taksim
+90 (0) 850 755 68 22 / 0850 755 68 21

campusfrance.istanbul@ifturquie.org

İZMİR

Türkiye Fransız Kültür Merkezi/Izmir
Cumhuriyet Bulvarı No:152, Alsancak
+90 (0) 232 466 00 13 / 123

campusfrance.izmir@ifturquie.org